

# Gouverner, enfermer

La prison, un modèle indépassable ?

sous la direction de  
**Philippe Artières,**  
**Pierre Lascoumes**

PRESSES DE SCIENCES PO

**Sous la direction de  
Philippe Artières et Pierre  
Lascoumes**

**Gouverner, enfermer**

**La prison, un modèle indépassable ?**

2004



**SciencesPo.**  
Les Presses

# Présentation

Résistant à toutes les contestations, toutes les crises et tous les changements de régime politique, la prison s'est imposée comme un modèle universel de sanction sociale et d'isolement d'individus présumés dangereux. Elle est devenue un invariant des sociétés modernes, qui échappe en grande partie à l'action des gouvernants, tout en étant profondément ancré dans le politique, et qui dispose d'une inertie propre imposant partout un modèle répressif et disciplinaire. Peut-on cependant différencier les recours à cette solution punitive selon les contextes culturels et les conjonctures politiques ? Les moments de rupture politique ont-ils été sans écho sur les pratiques pénitentiaires ? Contrairement au lieu commun qui ne retient que l'inertie pénitentiaire, la prison est animée par une obsession réformatrice. N'est-elle tiraillée qu'entre moments de crise et mouvements perpétuels, recherche d'alternatives partielles et réplication des modèles éprouvés ? Les contributions rassemblées dans cet ouvrage s'attachent à l'analyse des changements observés dans des contextes politiques majeurs (chute du mur de Berlin, fin de l'apartheid, effondrement de l'URSS, etc.). La prison est aussi souvent impliquée dans des crises politiques qui donnent lieu à des modèles d'enfermement d'exception toujours renouvelés (camps de rétention, Guantanamo, etc.). La prison est, enfin, régulièrement l'occasion d'expérimentations et d'innovations. Mais jusqu'où cette institution peut-elle être transformée: est-elle vraiment un modèle indépassable?

# Copyright

© Presses de Sciences Po, Paris, 2012.

ISBN PDF WEB : 9782724681666

ISBN papier : 9782724609271

Cette œuvre est protégée par le droit d'auteur et strictement réservée à l'usage privé du client. Toute reproduction ou diffusion au profit de tiers, à titre gratuit ou onéreux, de tout ou partie de cette œuvre est strictement interdite et constitue une contrefaçon prévue par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. L'éditeur se réserve le droit de poursuivre toute atteinte à ses droits de propriété intellectuelle devant les juridictions civiles ou pénales.

## S'informer

Si vous désirez être tenu régulièrement informé de nos parutions, il vous suffit de vous abonner gratuitement à notre lettre d'information bimensuelle par courriel, à partir de notre site **Presses de Sciences Po**, où vous retrouverez l'ensemble de notre catalogue.

Avec le soutien du



[www.centre nationaldulivre.fr](http://www.centre nationaldulivre.fr)



**SciencesPo.**  
Les Presses

# Table

## Remerciements

**Préface** (Michelle Perrot)

**Introduction** (Philippe Artières *et al.*)

La prison, « un instrument à succès »

La prison, « mauvais objet » politique ?

La prison, victime de l'obsession réformatrice

La prison, grande absente de l'agenda politique

Crise et changement

Changements incrémentaux, droit et marché

**1. Les temps des prisons** (Gilles Chantraine)

Gestion des illégalismes populaires et écartement des « grands déviants »

La tension carcérale

Le châtement « acceptable » : dynamique de l'évolution des conditions de détention

**2. L'ajustement et le hiatus** (Fabien Jobard)

Un lieu de mémoire et son ombre d'amnésie

L'enfermement en République démocratique allemande (1970-1989)

D'un système à un autre

Ruptures sociales, ruptures politiques et système carcéral

**3. Priorités et limites de la politique pénitentiaire en Russie**  
(Gilles Favarel-Garrigues)

Référentiels et objectifs

Politique pénitentiaire et réforme judiciaire

Aspects économiques et sociaux de la politique pénitentiaire

Des interactions renouvelées et institutionnalisées ?

**4. Ambitions réformatrices et inertie du social dans les**

**prisons sud-africaines** (Amanda Dissel et Stephen Ellis)

Les nouveaux principes

Les réformes en cours

Les conditions de détention

La corruption

**5. La réforme carcérale en Turquie** (Élise Massicard)

L' « affaire des prisons » : réforme, discours et mobilisations

Quelques logiques de politique intérieure à l'œuvre depuis les années 1980

Une internationalisation contradictoire : la norme, la contrainte et le politique

**6. Partir sans sortir** (Nicolas Fischer)

Rieucros, premier camp de la Troisième République

La surveillance dans tous ses états

Le camp comme « transformateur » de forces

Joseph K. en Lozère

**7. Guantánamo, une prison d'exception** (Sandra SZUREK)

Les détenus de Guantánamo : des terroristes présumés

La détention à Guantánamo : un moyen de lutte contre le terrorisme

Guantánamo, une prison hors la loi internationale ?

**8. L'utopique prison haïtienne** (Pierre Delattre)

Deux lourds héritages

Un projet de réforme radical

Une jeune administration pénitentiaire et un projet en recherche de légitimité

Quelques repères historiques

**9. Article 41-bis et prisons italiennes** (Jacques MUCCHIELLI)

Un mécanisme technique d'exposition de l'exception souveraine

Une machine d'exposition du crime

Une machine de construction de l'aveu

### **10. Une prison tsariste** (Philippe Artières)

Les réformes pénitentiaires des années 1880

La forteresse de Schlüsselbourg

La nouvelle prison

### **11. L'architecture des prisons modèles françaises** (Christian DEMONCHY)

L'architecture, révélateur de la politique carcérale

Le modèle de nos prisons actuelles

Le modèle originel

### **12. L'intrusion des entreprises privées dans le monde carcéral français : le Programme 13 000** (Madeleine Akrich et Michel Callon)

Le Programme 13 000 ou de l'ouverture d'une boîte noire

Le détenu et ses personnalités multiples

Le détenu comme sujet autonome capable de s'engager

Une société peuplée d'agents capables de s'engager dans des projets ?

Questions/discussion

### **13. Les standards pénitentiaires internationaux** (Laurent Quéro)

Abrégé d'une histoire de l'internationalisation du système carcéral

L'activité du Conseil de l'Europe en matière de construction d'un ordre pénitentiaire international

### **Annexe**

Le bâtiment

Le club

L'éducation culturelle

Sofia Alexéïevna

Études

La bibliothèque

Le cercle de la chorale

Le journal mural  
**Bibliographie complémentaire**



# Remerciements

Les auteurs remercient tous les contributeurs pour le travail original qu'ils ont livré en s'attachant, souvent pour la première fois, à ce sujet difficile.

Cette production collective est le résultat de séminaires et de deux colloques qui ont été réalisés en 2001 et 2002 grâce au financement donné par le GIP du ministère de la Justice et par la Direction scientifique de Sciences Po-Paris qui sont à l'origine de ce projet.

Cette entreprise a également bénéficié du soutien de trois laboratoires, le CERI, le CEVIPOF et le LAHIC.

## Préface

### La prison, encore, et toujours ?

Michelle PERROT

**S**ans doute. Mais d'une autre manière, qui la rend à la fois plus complexe dans ses articulations, plus nette dans son épure, plus incertaine dans son avenir.

Nourris des recherches de Michel Foucault et de Gilles Deleuze, mais aussi de Giorgio Agamben et de quelques autres, les présents travaux les prolongent sans s'y enfermer. Ils explorent la diversité des formes de la prison contemporaine, en Europe, voire dans le monde. Ils s'interrogent sur la nature des liens qu'elle entretient avec le politique, à travers des exemples précis : Mai 68, la chute du mur de Berlin et la réunification allemande, la fin du soviétisme, la liquidation du régime Duvalier et des tontons macoute en Haïti. Quelles conséquences ces événements considérables ont-ils eues sur la prison ? De nature différente, ils ont cependant en commun de s'inscrire dans un mouvement de démocratisation revendiqué.

La réunification allemande entraîne la refonte de systèmes carcéraux dont Fabien Jobard met en évidence l'hétérogénéité. La RDA faisait de la surveillance et de la désocialisation des individus son principe. Mais tout le pays étant une forteresse close, elle n'éprouvait pas le besoin de lieux de réclusion spécifiques. Au sein du répertoire répressif, la prison demeure marginale. Elle confond allégrement « droits communs » et politiques, puisque, par définition, tout détenu est un opposant. Aucun investissement dans des établissements vétustes, voués à la seule fonction de garde par un personnel militaire. La réunification se traduit logiquement par la dissolution de

ce système et par son absorption par celui, moderne et, parfois, d'une inquiétante sophistication (on se souvient de la « déprivation sensorielle » expérimentée du temps de la « bande à Baader »), retardée toutefois par l'état médiocre du parc carcéral de l'Allemagne de l'Est. Avec des conséquences à première vue surprenantes, mais logiques : croissance de certains crimes ou délits inconnus en RDA et, par suite, des effectifs carcéraux. C'est l'effet spectaculaire d'une nouvelle conception, beaucoup plus civile, de l'ordre et d'un autre mode de gestion, limité et ciblé, de la sécurité.

En URSS, les prisons ne formaient qu'une petite partie de l'archipel répressif, lieux de tri (en attendant mieux...) plus que de peine. Prisons pléthoriques cependant que la glasnost se proposa de vider. Objectif officiellement poursuivi par le présent gouvernement. Mais la justice n'a pas conquis son indépendance ; habituée à obéir, soumise à des injonctions contradictoires, elle flotte. Pour des raisons de prestige international, le pouvoir cherche à réduire les effectifs carcéraux ; il opère par amnisties qui les font osciller : 1 060 000 en 2000, 924 000 en 2001, 978 000 en 2002. La réinsertion de la population carcérale apparaît comme une utopie, alors que son alimentation et son traitement médical ne sont pas assurés. L'opinion publique semble profondément indifférente à l'amélioration de sa condition. Deux séries d'acteurs s'en préoccupent toutefois : des associations, style ONG (il y en aurait en Russie plus de 300 et c'est peut-être la principale nouveauté), et les instances internationales, tel le Conseil de l'Europe, dont les critiques obligent les autorités russes au moins à manifester leur désir de réformes. Vladimir Poutine peut toujours arguer de sa bonne volonté : il faudra du temps pour que les structures changent. D'autant plus que la lutte contre le terrorisme est un prétexte pour ne rien faire et justifier un État – et des prisons – d'exception. L'autonomie dont bénéficient les directeurs de prison et les responsables régionaux de l'administration pénitentiaire freine également les évolutions. Gilles Favarel-Garrigues souligne l'absence de réflexion d'ensemble sur le système pénal, sur la place de la prison dans les pratiques judiciaires. En vérité, au pays du goulag, parler des « droits des détenus » relève du surréalisme.

Les gens (j'emploie à dessein cette expression indécise) paraissent anesthésiés par le règne si long du despotisme et le poison de la croyance à l'Homme nouveau. À cet égard, on lira, non sans malaise,

l'étonnant témoignage de Maria V. Mikhailova, que publie Philippe Artières. Cette militante socialiste-révolutionnaire, incarcérée à Budapest, puis à Moscou aux Boutikis, enfin à la maison correctionnelle de Novnik (1923-1927), adhère au système correctionnel, mis en place par les bolcheviks et qu'elle subit. Elle vante notamment l'efficacité de la section d'éducation culturelle et du club léniniste. On a le sentiment que la victime aime son bourreau. Ce qui est, après tout, la plus grande perversion du totalitarisme contemporain, qui repose sur la séduction des masses et la conversion des cœurs.

Les difficultés de l'Afrique du Sud à réformer ses prisons sont d'un autre ordre, mais non moins prégnantes. Avant l'apartheid, régnait un double système, pénal et carcéral, fondé sur la dualité raciale. Son abolition a conduit à l'adoption d'un ensemble unique, contrôlé par des organes nationaux et fondé sur le principe de l'amendement en vue de la réinsertion. Des mesures importantes ont été prises : nouveau code pénal, mise sur pied d'une administration pénitentiaire et d'une inspection judiciaire indépendante, privatisation de nombreuses prisons. Mais ces mesures ont été en grande partie annihilées par la croissance des effectifs, la résistance des fonctionnaires et la corruption. Affrontée à la violence, l'administration pénitentiaire a adopté le modèle américain de prison de haute sécurité, telle qu'elle est pratiquée à Maria Island, aux États-Unis. Cette rigueur, critiquée par la Commission sud-africaine des droits de l'homme et par diverses associations, est soutenue par une « demande insistante de répression de la part de l'opinion publique », écrivent les auteurs, Amanda Dissel et Stephen Ellis. Ce qui ne facilite pas l'investissement en la matière. Les conditions carcérales sont « épouvantables » : puanteur, absence de WC, indigence des soins médicaux, diffusion du Sida, activité mafieuse et violence des gangs, qui font que les prisonniers doivent payer les gardiens pour obtenir le nécessaire (nourriture, lit, literie, ou cellule décente). Un gouffre sépare le réel des règles formelles. Selon les auteurs, très impliqués dans cette histoire, leur mise en œuvre dépend de la mobilisation des détenus à « imposer leurs droits en faisant appel à la justice ».

À Haïti, c'est pis encore. Dans cette île façonnée par l'esclavage, le Code noir napoléonien et la dictature de Duvalier, établir une prison démocratique serait un rouage nécessaire d'un état de droit, selon

Pierre Delattre qui, entre 1995 et 1998, a été chargé de la réforme pénitentiaire dans le gouvernement Aristide. Tout est à faire : constructions et organisation ; établissement des bases matérielles de la surveillance (registres d'écrou, dossiers individuels, appels nominatifs, formation d'un personnel inexistant). Mais dans le dénuement du pays, c'est extrêmement difficile. Ainsi, dans le pénitencier national, récemment édifié, les équipements modernes sont détournés de leur fonction ; la gestion de l'eau est exploitée à des fins de corruption. Et les pratiques demeurent d'un autre âge, comme en témoigne la répression d'une récente insurrection que raconte l'auteur : « Il y a quelques mois, dans ce pénitencier, à la suite d'un mouvement de révolte qui a été brutalement réprimé, les personnes détenues ont été totalement dévêtues et [...] allongées les unes contre les autres, à même le sol, tout cela en présence du directeur de l'administration pénitentiaire qui avait convoqué la presse. » L'humiliation publique passe par l'exposition des corps. Et la direction en quelque sorte s'en fait gloire. La mauvaise conscience carcérale atteint ici le degré zéro.

Plusieurs constats ressortent de ces expériences multiples. D'abord, la centralité politique de la prison, justement discernée par Michel Foucault. Depuis la Révolution française, tout changement politique majeur implique une réforme carcérale, au moins dans les principes. C'est vérifié dans tous les cas examinés. Soutenues par des commissions, où les partisans des droits de l'homme sont actifs, ces réformes se veulent progressistes. Elles se réclament des Lumières, reposant sur l'amendement en vue de la réinsertion, et sur le respect de normes d'hygiène et de communication pour les détenus. L'idée du minimum carcéral convenable à une démocratie s'est implantée. Les instances européennes, voire internationales, interviennent en ce sens. Ce n'est pas entièrement nouveau, si l'on songe que le premier congrès pénitentiaire international date de 1847. Mais les représentants des États n'avaient guère pour objectif que de comparer l'efficacité des institutions existantes. On parle aujourd'hui davantage de droit des personnes.

Et cela, non sans ambiguïté, comme le montre l'exemple de la Turquie, étudié par Élise Massicard. Pour se conformer aux normes d'une Europe dans laquelle il voudrait entrer, le gouvernement turc adopte une réforme pénitentiaire fondée sur le cellulaire. Elle est

refusée par les détenus, en majorité kurdes, qui y voient le moyen de briser leurs solidarités et de les isoler dangereusement face à des gardiens hostiles et souvent brutaux. Ils se révoltent et leur protestation prend la forme d'une grève de la faim, à la manière irlandaise, où les femmes jouent un rôle exceptionnel (40 % des grévistes sont des femmes). L'opinion publique turque prend massivement parti contre les grévistes et, fort d'un large consensus national, le gouvernement l'emporte. « La politique pénitentiaire reste en Turquie une arme directement politique à usage interne », écrit l'auteur. « De contrainte externe imposée par les normes européennes, la réforme pénitentiaire reste en Turquie une arme directement politique à usage interne. » La prison est un instrument de gestion des illégalismes, définis par le pouvoir et le niveau des sensibilités. C'est sans doute leur contenu qui distingue les pays, européens ou non. D'où l'intérêt de considérer les contentieux pénaux. Ils disent beaucoup sur les priorités d'un État, sur les évolutions politiques, sociales, morales d'une société.

La notion d'ordre public s'est complexifiée, ainsi que la frontière du public et du privé. De même celle d'opinion publique, à laquelle l'État démocratique se réfère constamment pour assurer son action en la matière, recouvre des acteurs divers et des intérêts contradictoires. Le droit à la plainte appartient à l'état de droit. Il induit nécessairement une victimisation de la société, trait marquant de l'économie pénale dans le dernier demi-siècle. L'accès des femmes à la justice, à la publicité du tribunal dont elles avaient été si longtemps exclues, les violences qu'elles subissaient étant considérées d'ordre privé, en fournirait un exemple controversé. Il contribue sans doute à accentuer une dissymétrie sexuelle qui lui est cependant nettement antérieure, mais qui n'en est pas moins problématique.

La prison n'est pas extérieure à nous. La justice n'est pas seulement celle du Prince, mais des citoyens, dont le consentement dans le fonctionnement du système est essentiel. C'est sans doute sur ce point de l'intervention et de l'agencement des « opinions publiques » que les présentes études laissent sur sa faim. Elles allèguent plus qu'elles n'analysent.

La prison n'est pas – n'a jamais été – le seul mode de punition, même si elle a tendu à être le seul, absorbant les bagnes, legs d'un autre âge du châtement, dont le corps était le principal support. Or, voici les

camps. Nés dans les flancs de la Grande Guerre, portés au paroxysme par la seconde, ils prolifèrent aujourd'hui partout dans le monde. On en trouvera ici deux exemples : le Rieucros français, le Guantánamo américain, abcès de la République. Rieucros s'inscrit dans une logique administrative de surveillance des étrangers, de plus en plus mis à l'écart par la Troisième République, hantée par les démons de la xénophobie. Nicolas Fischer décrit la situation kafkaïenne de ces gens, venus de l'Est pour la plupart, chassés par la persécution politique, qui ne peuvent ni rester ni partir, dans un régime de contrôle à géométrie variable, avec des techniques de surveillance sophistiquées. Rieucros n'a pas de clôture, on peut théoriquement en sortir. Mais la multiplication des contrôles, des appels, des visas, tampons, papiers, brimades qui frappent les récalcitrants, scelle une discipline tatillonne et rigoureuse, plus obsédante encore que celle d'une prison ordinaire. Hors jeu du droit, les camps sont soustraits au regard extérieur, au nom de l'exceptionnel. Un exceptionnel qui, à Guantánamo, atteint des sommets, justifiés par le terrorisme flambant dans le ciel de New York, le 11 septembre 2001.

C'est pourquoi les organisations non gouvernementales cherchent à exercer sinon un droit d'ingérence, du moins une autorisation d'entrer, qui rétablisse ce contact entre intérieur et extérieur que la prison a mis si longtemps à obtenir et dont l'absence signait son exterritorialité.

En vérité, camp et prison ne sont pas de même nature et ne jouent pas la même fonction. Lieu de rétention, d'internement, de détention, d'attente, de tri, éventuellement avant punition, le camp est un terrain vague, voire volant, dépourvu de règles, bâtiments de fortune, improvisés, rarement en « dur », sans temporalité, parcouru par des flux d'où l'on peut disparaître sans laisser de traces... La réalité des camps est difficile à cerner, leur histoire, protéiforme, difficile à écrire, faute d'archives que produit à foison le monde très bureaucratique de la prison. En comparaison, celle-ci paraît presque démocratique. Issue d'une volonté de rationalisation de la peine – « moins punir pour mieux punir » –, façonnée par une généalogie conflictuelle, pleine de bruits et de fureurs, de résistances et de révoltes, elle est moins immobile qu'il ne semble. Moins marginale aussi, parce que organiquement conçue et progressivement

incorporée au fonctionnement « normal » de la société. Résistants, combattants algériens ne s’y trompaient pas qui se sentaient – toutes proportions gardées – moins exposés en prison que livrés à l’arbitraire meurtrier des camps, dont la prodigieuse extension aujourd’hui est un signe inquiétant du désordre du monde et de sa violence.

Alors, retour à la case prison, « modèle indépassable » ? Pas pour autant. Les participants du Groupe d’informations-prisons (GIP) ne le pensaient pas, sans avancer de solution particulière. Mai 68 n’avait pas posé la question des prisons, mais en ébranlant les structures d’autorité, il a éveillé le désir des détenus et on peut, à bon droit, lui imputer les révoltes des années 1970. Sans précédent par leur ampleur, elles le furent aussi par le relais trouvé parmi les intellectuels réunis autour de Michel Foucault. Ils ont exercé une médiation efficace, conforme au rôle d’ « intellectuels spécifiques », liés non à des causes permanentes, mais à des crises ou des situations « intolérables » pour reprendre le titre des *Cahiers* publiés alors. Faire entendre la voix des détenus, écouter les intéressés eux-mêmes : tel était le principal objectif. Il s’ensuivit une floraison de textes, et on peut dire que l’historiographie de la prison en a été infléchie, elle qui donne de plus en plus de place à la publication des écrits de condamnés.

Fermer les prisons ? Il n’en était pourtant pas question. Au contraire, depuis l’abolition de la peine de mort par Robert Badinter en 1981, et avec la réforme du Code de procédure pénale, elle est devenue encore plus centrale, puisque totalement substitutive. Dans un premier temps, les effectifs s’accrurent. Mais il y eut aussi, durant presque vingt ans, toute une série de réformes libérales, de Valéry Giscard d’Estaing aux socialistes, appréciables pour ceux qui y vivent et de nature à retisser du lien. Autorisation des journaux, plus tard de la télévision, possibilité d’études, fermeture des quartiers de haute sécurité (par Robert Badinter), expérience de Mauzac, avec parloirs intimes (cf. le texte de Christian Demonchy), rattachement des soins médicaux au ministère de la Santé, essentiel pour la gestion du Sida, développement des peines de substitution... , ont esquissé une vision alternative, à laquelle futurs magistrats et membres du personnel pénitentiaire étaient conviés à réfléchir.

En même temps se dessinait une interrogation plus fondamentale non



seulement sur l'efficacité de la prison, sérieusement mise en doute, mais sur son degré de légitimité. Au-delà de la privation de liberté, principe théorique de l'enfermement, la prison marque les corps du sceau de sa misère, matérielle et sexuelle, de la violence refoulée dans ses murs. Les enquêtes des sociologues, les témoignages plus confidentiels de *Dedans-Dehors*, revue de l'Observatoire international des prisons (OIP), surtout le cri de révolte, très médiatisé, du docteur Vasseur, qui alla jusqu'à entraîner deux commissions d'enquête parlementaire, disaient les méfaits de la prison. Elle détruit les familles, désocialise les individus, casse les liens sociaux et affectifs. Est-ce juste ? Nécessaire ? Utile ?

L'idée que les détenus ont des droits s'est fait jour : idée neuve dans un système fondé sur la priorité absolue de la défense sociale, selon laquelle les condamnés, s'étant eux-mêmes retranchés de la société, n'ont plus aucune créance sur elle, et qu'il faut avant tout les empêcher de nuire. Autour de l'an 2000, une loi de réforme pénitentiaire, dans laquelle avaient été précisés les « droits des détenus », était à l'étude, susceptible de modifier substantiellement l'économie pénale et sa représentation. Elle a fait les frais de la campagne sécuritaire.

Son abandon, le retour aux lignes les plus dures de la défense sociale, qu'incarne la création récente de corps spécialisés dans la sécurité carcérale, l'accroissement des effectifs, le tragique délaissement de détenus condamnés au désespoir, tout cela montre à quel point la prison est subordonnée au politique. « Les prisons françaises en 2003 : une descente aux enfers », titre le dernier numéro (39) de *Dedans-Dehors*, présentant le rapport de l'OIP sur la situation carcérale. Il dresse un effrayant constat, défi pour une démocratie anesthésiée par l'anxiété sécuritaire. Intolérable, vraiment, comme le disait le GIP en 1974.

Tandis qu'à l'extérieur s'épaissit l'ombre des camps, sinistre héritage totalitaire, désormais étendu au monde libre.

## Introduction

# Gouverner et enfermer La prison, un modèle indépassable ?

Philippe ArtiÈres

Pierre Lascoumes

Grégory SALLE [\*]

« C'est le second axe, celui d'un rapport à la règle, que j'ai voulu explorer en prenant l'exemple des pratiques punitives. Il ne s'agissait pas d'étudier en elle-même la théorie du droit pénal, ni l'évolution de telle ou telle institution pénitentiaire, mais d'analyser la formation d'une certaine "rationalité punitive" dont l'apparition pouvait sembler d'autant plus surprenante qu'elle se donnait pour principal moyen l'emprisonnement qui avait été longtemps critiqué et qui l'était encore à cette même époque.

Plutôt que de chercher dans une conception générale de la loi, ou plutôt dans le développement du mode de production industrielle (comme l'avaient fait Rusche et Kirchheimer) l'explication du phénomène, il m'a semblé qu'il fallait plutôt se tourner du côté des procédés du pouvoir ; ce qui se référait non pas à quelque pouvoir omniprésent, tout-puissant et surtout clairvoyant... mais à la

recherche, à l'élaboration et à la mise en place depuis le XVII<sup>e</sup> siècle de techniques pour "gouverner" les individus, c'est-à-dire pour conduire leur conduite. »

Michel Foucault, *Dits et Écrits*, vol. IV, 1984, p. 382.

Avec environ 61 000 détenus en juillet 2003, la situation pénitentiaire française atteint des niveaux de détention inégalés. Entre 1975 et 1995, l'augmentation de la population carcérale française est de 100 %, elle double alors que dans le même temps la population globale ne croît que de 10 % (Tournier, 2002). Cette inflation carcérale s'explique par le cumul de plusieurs phénomènes : une nette tendance depuis le milieu des années 1970 à l'allongement des peines prononcées par les juges <sup>[1]</sup>, la faible ampleur des aménagements de peine <sup>[2]</sup> et l'échec des peines alternatives. Cette évolution des pratiques était en partie prévisible depuis l'entrée en vigueur du nouveau code pénal de 1992 qui avait augmenté les maxima de beaucoup d'infractions (en particulier d'atteinte aux personnes et aux biens), concrétisant les préoccupations de sécurité publique qui ne cessent de se renforcer depuis trente ans. Deux siècles après sa généralisation, l'emprisonnement reste donc la peine emblématique de notre société et aucune alternative n'a véritablement été envisagée. De plus, comme le montrent beaucoup des contributions internationales que nous avons regroupées, la solution carcérale s'est partout imposée, sinon de façon équivalente, du moins à titre principal (Weiss, South, 1998). Face à cette situation, le propos de cet ouvrage n'est pas de présenter une nouvelle théorie générale de la société punitive, mais d'approfondir une question plus restreinte et révélatrice : quel est l'impact des changements politiques majeurs sur les politiques d'emprisonnement ? En effet, les moments de décolonisation, de sortie de dictature, de guerre et, plus largement, les changements radicaux de régime politique constituent des moments privilégiés pour observer la dynamique de l'inertie et du changement dans les pratiques pénitentiaires.

Ces dernières années des travaux marquants ont relancé la réflexion sur la place de l'emprisonnement comme moyen de régulation des sociétés capitalistes avancées. Ils se rejoignent pour montrer les

transformations de l'État providence sous l'influence d'une intensification des pratiques de surveillance et d'incarcération. N. Christie dépeint depuis le début des années 1990 le développement précurseur aux États-Unis d'une véritable « industrie de la punition » (2003 [1993]) configurée comme un marché de biens et services traditionnel parfaitement intégré dans l'économie, faisant de l'emprisonnement une marchandise et une source banalisée de profit et d'emploi. Le système carcéral américain s'avère si profondément inséré dans les mécanismes socio-économiques du pays que l'auteur évoque l'émergence d'une sorte de nouveau goulag à l'occidentale. Élargissant le champ géographique de ses travaux, il rappelle que la sanction carcérale doit être conçue comme un choix culturel et politique et non comme une simple réaction à une criminalité définie socialement. L. Wacquant décrit cette mutation, à partir du cas américain, comme le basculement d'un « État social » vers un « État pénal », corrélatif de l'éclatement de la société salariale et de l'extension des inégalités, entraînant en retour le recentrage de l'État sur ses fonctions punitives primordiales (Wacquant, 1999). D. Garland, enfin, analyse les modalités de démantèlement de l'ancien « *welfarisme* pénal » vers une nouvelle culture du contrôle caractéristique de la modernité récente aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Inscrivant la question pénitentiaire dans l'ensemble des formes contemporaines du contrôle social, il suggère que le changement s'est effectué avant tout au niveau des hypothèses culturelles fondamentales constitutives des perceptions sociales du crime et de son châtement, de la façon dont elles orientent les politiques publiques mises en œuvre et, plus largement, façonnent les rapports sociaux. En ce qui concerne plus précisément notre propos, il indique comment, malgré les dénonciations de ses dangers et de son inefficacité, les gouvernements successifs ont « réinventé » la prison comme outil de gestion des populations désignées comme déviantes ou dangereuses. L'objet du présent ouvrage n'est pas de développer une nouvelle thèse mais de contribuer à partir d'autres cas d'étude, non anglo-saxons, à la compréhension des mutations qu'a connues l'emprisonnement durant le XXe siècle.

En nous attachant à des moments précis de rupture ou de changement politique décisif, nous voulons mettre en relief les principales caractéristiques des politiques pénitentiaires et leur réaction à des forces exogènes. De l'hétérogénéité des contributions